



RAPPORT EN VERTU DE LA
**Loi sur la lutte contre
le travail forcé et le
travail des enfants
dans les chaînes
d'approvisionnement**

PARC ÉOLIEN
NICOLAS-RIOU S.E.C.



MAI 2024

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Ce document est un rapport (le « Rapport ») réalisé conformément au paragraphe 11(2) de la *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes* (la « Loi ») et préparé par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C., représenté par son commandité, Parc éolien Nicolas-Riou Commandité inc. (ci-après nommés « Nicolas-Riou ») pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Notre structure et nos activités

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C., représenté par son partenaire général, Parc éolien Nicolas-Riou Commandité inc., est une société en commandite régie par le Code civil du Québec. Nicolas-Riou est détenu à 50 % par Investissement Eolien 1 Inc., une société indirectement et entièrement détenue par EDF S.A., une société anonyme française (« EDF ») qui opère à l'échelle mondiale; à 33,33 % par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent; et à 16,67 % par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Depuis 2018, Nicolas-Riou exploite un projet éolien de 224,25 MW qui génère et fournit de l'électricité au réseau d'Hydro-Québec. Le [projet éolien Nicolas-Riou](#) est situé dans la région du Bas-Saint-Laurent, sur les terres privées et publiques de TNO Boisbouscache et des municipalités de Sainte-Françoise, Saint-Mathieu-de-Rieux, Saint-Médard (MRC des Basques) et Saint-Eugène-de-Ladrière (MRC de Rimouski-Neigette). Chaque année, le projet éolien Nicolas-Riou contribue plus de 1,1 million de dollars canadiens aux MRC de Basques et Rimouski-Neigette, pour la durée de vie prévue du projet (25 ans).

Notre chaîne d'approvisionnement

En 2023, Nicolas-Riou n'a pas eu recours à des fournisseurs pour l'approvisionnement en biens ou équipements. EDF Renouvelables Services (« EDF RS »), une société qui veille aux activités d'exploitation et de maintenance, et est indirectement et entièrement détenue par EDF, a eu recours à des fournisseurs pour assurer des services de maintenance générale pour le projet éolien Nicolas-Riou en 2023. Ces services

comprenaient notamment les inspections d'équipements, l'entretien des routes, le déneigement, le désherbage, etc.

Chez Nicolas-Riou, nos fournisseurs jouent un rôle essentiel dans notre engagement en faveur de la création d'une économie de l'énergie durable portée grâce à la responsabilité sociale des entreprises. À cet égard, nous priorisons l'excellence opérationnelle et à la compétitivité lors de la sélection de fournisseurs. Nous avons mis en place une approche diligente de surveillance des risques liés à la chaîne d'approvisionnement qui est proportionnelle à nos activités et nos achats, notamment en intégrant des étapes supplémentaires au sein de notre processus d'approvisionnement. Nous recherchons des fournisseurs qui partagent notre mission, nos valeurs fondamentales et, entre autres, qui adhèrent au [Code de conduite éthique et conformité d'EDF](#). Pour plus d'informations sur les mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants, ainsi que sur notre processus de diligence raisonnable, nous vous invitons à vous référer aux sections pertinentes de ce Rapport.

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Chez Nicolas-Riou, nous partageons la mission d'EDF et leurs valeurs fondamentales de sécurité, de bon sens, de responsabilité, de transparence, de travail d'équipe, de respect et de passion. Nous nous efforçons d'avoir un impact positif tant sur le plan économique que social et à opérer de manière sûre, éthique, inclusive, transparente, socialement et écologiquement responsable.

Pour défendre ces valeurs et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants, Nicolas-Riou, par l'entremise d'EDF et d'EDF RS, a mis en place un éventail complet de politiques et de pratiques au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement. Ces processus comprennent la confirmation auprès de fournisseurs qu'ils ont mis en place des politiques formelles contre le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que la collaboration avec ces derniers afin de s'assurer qu'ils respectent des normes minimales, y compris les dix principes du [Pacte mondial des Nations Unies](#), lesquels traitent du travail forcé et du travail des enfants, comme indiqué dans la section sur les processus de diligence raisonnable de ce Rapport.

POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE RELATIFS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Nos politiques et processus mis en place

Chez Nicolas-Riou, nous avons à cœur de mettre en œuvre des pratiques de diligence raisonnable qui sont adaptées aux risques associés à nos activités, à nos chaînes d'approvisionnement et à nos relations commerciales, afin de favoriser et de renforcer une conduite responsable de la part de nos fournisseurs.

Afin de nous assurer que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de Nicolas-Riou respectent nos valeurs, nous avons adopté une approche rigoureuse pour assurer la conformité au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont invités à respecter un ensemble de normes minimales qui englobent différents aspects d'une conduite responsable en affaires. Ces normes comprennent les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, une initiative stratégique développée par les Nations Unies qui encourage les entreprises à intégrer les principes relatifs aux droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption dans leurs opérations et stratégies. EDF S.A., l'une des sociétés mères ultimes de Nicolas-Riou, est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2001. Nicolas-Riou promeut activement la sensibilisation aux principes du Pacte mondial des Nations Unies auprès de ses fournisseurs.

En plus du Pacte mondial des Nations Unies, nous demandons aux fournisseurs de compléter une auto-évaluation basée sur les risques, couvrant des domaines tels que la responsabilité sociale des entreprises, la santé et la sécurité, l'environnement, la qualité, la chaîne d'approvisionnement, les finances et l'assurance gestion des risques. Cette évaluation nous permet d'identifier les risques potentiels liés au travail forcé et au travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont invités à confirmer s'ils ont mis en place des politiques formelles pour aborder ces questions. En menant ces évaluations, nous recueillons des informations utiles sur les pratiques et politiques de nos fournisseurs, ce qui nous permet d'identifier les aspects à améliorer et de leur apporter le soutien et les conseils nécessaires.

Afin de s'assurer que notre engagement en matière de conduite responsable des affaires s'étende jusqu'à nos fournisseurs, entrepreneurs et sous-traitants impliqués dans les services pour Nicolas-Riou, nous exigeons que nos fournisseurs agissent en conformité avec nos exigences en matière de durabilité et d'éthique, telles que définies dans le Manuel de durabilité et d'éthique d'EDF (pour l'Amérique du Nord). Le Manuel de durabilité et d'éthique d'EDF stipule que les fournisseurs doivent avoir en place des procédures, des processus et des contrôles visant à éliminer toute forme de travail des enfants et d'exploitation commerciale, y compris le travail forcé, obligatoire, lié à une dette, en prison ou lié à la traite, de leurs opérations commerciales et de leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont également tenus de verser des salaires conformes à la législation sur le salaire minimum des pays dans lesquels ils opèrent, ou des salaires comparables lorsqu'aucun salaire minimum en vertu de la loi n'existe. Nous exigeons également que nos fournisseurs respectent pleinement toutes les lois du travail applicables. En établissant ces attentes et en favorisant une communication ouverte, nous cherchons à créer une culture d'amélioration continue et de responsabilisation dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Nos fournisseurs

Chez Nicolas-Riou, nous concluons des contrats avec des fournisseurs pour nous assurer d'avoir les biens et les services nécessaires pour produire de l'énergie pour Hydro-Québec. Nos processus de diligence raisonnable dans notre chaîne d'approvisionnement comprennent des procédures définies et une évaluation continue de l'intégration et de la qualification des nouveaux fournisseurs. Ces processus nous aident à recueillir des données spécifiques et des informations sur nos fournisseurs, ce qui nous permet d'identifier des risques potentiels et des aspects sur lesquels porter notre attention au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

En plus de nos processus généraux de qualification des fournisseurs, les fournisseurs stratégiques sont soumis à des processus de qualification supplémentaires qui évaluent, entre autres, les risques, les activités et les pratiques liés au travail forcé et au travail des enfants. Cependant, il est important de noter qu'en 2023, Nicolas-Riou n'avait aucun fournisseur stratégique impliqué dans nos activités.

RISQUE DE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER CE RISQUE

Bien que Nicolas-Riou ait entamé un processus d'identification des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement, notre évaluation en 2023 n'a révélé aucun risque connu ou incident connu de travail forcé ou de travail des enfants parmi nos fournisseurs actifs au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Il convient de noter que nous avons exclusivement traité avec des fournisseurs situés au Canada et aux États-Unis, et que nous avons utilisé des processus de diligence raisonnable appropriés et adaptés à notre risque d'exposition au travail forcé et au travail des enfants, ainsi qu'à nos achats en 2023 (limités à des services de maintenance générale), pour effectuer cette évaluation.

Cependant, nous reconnaissons l'importance de rester vigilants à cet égard et de mettre en place toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour évaluer correctement les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement pour toute activité future qui pourrait présenter un risque plus élevé de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Nous avons à cœur d'avoir des pratiques d'approvisionnement éthiques dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement et continuerons de surveiller et d'évaluer les risques potentiels.

Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants

Selon notre évaluation, nous n'avons connaissance d'aucun incident connu ni de risques significatifs de travail forcé ou de travail des enfants parmi nos fournisseurs actifs au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, nous considérons que la question de la remédiation (y compris la perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou de travail des enfants au sein de nos chaînes d'approvisionnement) n'est pas applicable à nos activités en 2023.

Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Il convient de noter que Nicolas-Riou n'a pas d'employé. Par conséquent, nous considérons que la formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants ne s'applique pas à notre situation en 2023.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR ÉVITER LE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

Chez Nicolas-Riou, nous avons mis en place des initiatives visant à évaluer l'efficacité de nos efforts pour prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants. Nous sommes déterminés à continuer d'améliorer ces initiatives selon ce qui sera raisonnablement requis.

Comme indiqué ci-dessus, nous demandons à nos fournisseurs de compléter une auto-évaluation basée sur les risques, où ils sont invités à confirmer s'ils ont mis en place des politiques formelles contre le travail forcé et le travail des enfants. Cette évaluation nous aide à recueillir des données et des informations spécifiques sur nos fournisseurs, nous permettant d'identifier des risques potentiels et des aspects sur lesquels porter notre attention liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons également des processus de qualification supplémentaires pour évaluer nos fournisseurs stratégiques et évaluer, entre autres, les risques, les activités et les pratiques liés au travail forcé et au travail des enfants. Cependant, puisque nous n'avons eu aucun fournisseur stratégique impliqué dans nos activités en 2023, nous n'avons pas utilisé ces processus en 2023.

EDF a mis en place une ligne d'assistance confidentielle pour tous les fournisseurs et toute autre personne avec laquelle nous faisons affaire afin de recueillir et de traiter toute préoccupation liée à des activités potentiellement illégales, telles que le travail forcé ou le travail des enfants, un comportement non éthique ou des actions pouvant nuire à l'entreprise ou aux communautés avec lesquelles nous faisons affaire. Cette ligne d'assistance assure aux fournisseurs ou à toute autre personne avec laquelle nous faisons affaire un

canal sécurisé et confidentiel pour signaler de telles problématiques. Les rapports reçus par le biais de la ligne d'assistance font l'objet d'une enquête approfondie et des mesures appropriées sont prises pour traiter et résoudre les préoccupations soulevées. La confidentialité du processus de signalement est strictement maintenue pour protéger l'identité des personnes signalant tout problème.

APPROBATION ET ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Signé :



DAN BARKER, TRÉSORIER ET ADMINISTRATEUR, PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU S.E.C., REPRÉSENTÉ PAR SON COMMANDITÉ, PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU COMMANDITÉ INC.

J'ai le pouvoir de lier Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C., représenté par son commandité, Parc éolien Nicolas-Riou Commandité inc.